

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18/09/2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quinze, le dix huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le onze septembre s'est assemblé à la Salle Mère Marie PIA à Quincy-Sous-Sénart sous la Présidence de Nicolas DUPONT-AIGNAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Nicolas DUPONT-AIGNAN, Romain COLAS, Bruno GALLIER, Georges PUJALS, Christine GARNIER, Michaël DAMIATI, Valérie RAGOT, Patrick BERNARD, Annie FONTGARNAND, Eric ADAM, Clarisse ANDRE, Marie-Françoise ARTIAGA, Françoise BALU (jusqu'au point 9), Gaëlle BOUGEROL (arrivée à partir du point 6 à 19h58), Gérard BOUTHIER ; Dominique BRUGUERA, André CANAS, Gilles CARBONNET (arrivé à partir du point 6 à 19h58), Dominique CHEMLA, Catherine DEGRAVE, Chloé DELCROIX, Marie-Thérèse DONZEAU, Paule FONTANIEU, Jean-Claude FRAVAL (arrivé à partir du point 6 à 19h45), Michelle GABIGNON, Claire JAMROZ, Nicole LAMOTH, Jean-Claude LE ROUX, Sophie MIANNE, Dominique MONGE-MANTAL, Dominique MORIN, Marc NUSBAUM, Michel ROUSSEAU, Lionel SENTENAC, Martine SUREAU, Jean-Gilles SZYJKA, Philippe WELSCH.

POUVOIRS

Jacqueline FARGUES donne pouvoir à Dominique MORIN,  
Jacky GERARD donne pouvoir à Christine GARNIER,  
Damien ALLOUCH donne pouvoir à Romain COLAS,  
Yolande BUFQUIN donne pouvoir à Nicole LAMOTH,  
Christophe CARRERE donne pouvoir à Dominique BRUGUERA,  
Marie-Hélène EUVRARD donne pouvoir à Clarisse ANDRE,  
Dominique RENONCIAT donne pouvoir à Nicolas DUPONT-AIGNAN.

ABSENTS

Françoise BALU (absente à partir du point 10)  
Gaelle BOUGEROL (jusqu'au point 5)  
Gilles CARBONNET (jusqu'au point 5)  
Olivier CLODONG  
Jean-Claude FRAVAL (jusqu'au point 5)  
Stéphane LE MEE  
Pascal MICHELANGELI  
Jérôme RITTLING

SECRETARE DE SEANCE

## **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

### **POINT INSTITUTIONNEL**

#### **Démissions du poste de conseiller communautaire**

Madame Khadidja SEDDIKI et Madame Christine SCALLE-MAURY ont démissionné de leur poste de conseillers communautaires.

L'article L. 273-10 du code électoral explique les modalités de remplacement des conseillers démissionnaires (cf ci-dessous).

En application dudit article, Madame Sophie MIANNE est amenée à remplacer Madame Khadidja SEDDIKI. Nous procéderons à son installation à l'occasion du point n°2 à l'ordre du jour du présent Conseil.

De la même façon, Madame Sabine PELLON est appelée à remplacer Madame Christine SCALLE-MAURY. Cependant, par courrier réceptionné le 15 septembre, donc après l'envoi des convocations des membres du présent Conseil, Madame Sabine PELLON m'a informé ne pas souhaiter devenir élue communautaire. Le point n°1 procédant à son installation n'a donc plus lieu d'être. De plus, conformément à l'article L 273-10, le siège restera vacant jusqu'au prochain renouvellement des conseillers, car il n'existe plus, sur la liste de Mesdames SCALLE-MAURY et PELLON de conseiller de même sexe pouvant les remplacer.

#### **Article L 273-10 du code électoral :**

*« le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.*

*Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.*

*Lorsqu'il n'existe pas de conseiller municipal pouvant être désigné en application des deux premiers alinéas, le siège de conseiller communautaire reste vacant jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal de la commune ».*

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **Parc de Crosne**

J'ai le plaisir de vous rappeler la date d'inauguration du Parc de Crosne, le samedi 26 septembre à 15h00 (accès par la rue du Moulin de Senlis). Monsieur le Maire et moi-même vous y attendons nombreux.

#### **Forêt**

Le 26 septembre également, en matinée, les jeunes chasseurs d'Ile-de-France organisent une opération citoyenne de ramassage des déchets en forêt de Sénart. Les bénévoles associatifs seront accompagnés par l'ONF, qui met à disposition, à cette occasion, différents matériels. Le rendez-vous est fixé à 8h30 à La Faisanderie de Sénart. Un verre de l'amitié sera proposé à 12h00 aux participants.

En 2016, en lien avec les associations d'environnement du territoire, nous avons prévu de renouveler les opérations de nettoyage de la forêt, sur un week-end de février.

## **Transports**

Valérie Ragot réunira le groupe de travail « transports » le 23 septembre prochain. L'objectif est de préparer le Comité de suivi avec le STIF et la STRAV, qui aura lieu le 28 septembre en matinée. Les sujets d'actualité qui seront à évoquer sont relatifs à la fusion des lignes de bus E (Montgeron-Crosne), et Q (Brunoy-Montgeron) et A (Brunoy-Villeneuve-saint-Georges) et L (VSG- Choisy-le-Roi) ; à l'amélioration de la ligne C (Brunoy-Epinay-Boussy); à l'optimisation du parcours de la ligne H (Crosne)...

## **Développement économique**

Le groupe de travail « développement économique » s'est réuni le 2 septembre dernier. L'ordre du jour de la réunion portait sur la fiscalité des entreprises. La prochaine réunion se tiendra en novembre, avec l'audition du Club des entreprises du Val d'Yerres.

## **TRAVAUX**

### **Maison des arts et de la culture à Epinay**

Les études se poursuivent, avec l'objectif d'une validation de l'Avant-Projet définitif (APD) pour la fin de l'année.

### **Piscine des Sénart et P de Coubertin**

La première phase, pour le remplacement des éclairages des bassins de la piscine P de Coubertin par des projecteurs à Leds, a été réalisée lors du dernier arrêt technique. Ces travaux se poursuivront lors des suivants.

Ce phasage permet de ne pas perturber le fonctionnement normal des établissements.

### **Bibliothèque de Brunoy**

Le démarrage des travaux est prévu en octobre.

## **SERVICES A LA POPULATION**

### **Spectacles**

Bilan saison 2014-2015

Quelques chiffres relatifs à la saison passée avec le record absolu de 93,59 % de taux de remplissage pour 60 spectacles, 18 spectacles complets et 39 077 spectateurs. Pour le public scolaire, 64.93 % de taux de remplissage, 2 spectacles complets sur 11 et 4 295 spectateurs. Par ailleurs 1 937 autres élèves ont bénéficié d'actions culturelles (répétitions publiques, ateliers, visites guidées, conférences). Soit un total de 43 372 spectateurs composé à 85.67 % de Val d'Yerrois et un taux de remplissage de 89.67 %.

Saison 2015-2016

Au 15 septembre, 21 764 places ont été vendues, soit un taux de remplissage de 49.01 %, (49,24% à la même période l'an passé).

2 444 abonnements ont été souscrits, soit + 2.43 % par rapport à la saison 2014/2015 pour 13 312 places vendues (12 650 - saison précédente).

## **Bibliothèques**

### **Brunoy**

La bibliothèque intercommunale de Brunoy est fermée au public depuis le 22 juin dernier pour 14 mois de travaux de rénovation et d'extension. Afin de ne pas pénaliser les lecteurs, elle organise des prêts-relais à Brunoy à partir du mardi 13 octobre 2015 comme suit :

Samedi de 10 h à 12 h au Théâtre de la Vallée de l'Yerres,

Samedi de 14 h à 18 h et Mercredi de 14h à 18 h à la Maison des Arts, 51 rue du Réveillon,

Vendredi de 15 h à 17 h au Centre social, 95 rue de Cercay.

Les lecteurs sont invités à consulter le catalogue en ligne et à procéder à leurs réservations d'ouvrages par courriel, en précisant le lieu de retrait choisi.

### **Rénovation informatique du réseau de lecture publique du Val d'Yerres**

La Région Ile-de-France vient d'attribuer une subvention de 93 764 € et la DRAC 145 577 € pour la rénovation informatique du réseau des bibliothèques intercommunales. Le Département de l'Essonne a également été sollicité dans le cadre du Contrat de territoire. Ces travaux de modernisation s'opéreront, en deux phases échelonnées sur 24 mois.

### **Fête de la Science**

Le réseau des bibliothèques du Val d'Yerres participe du 6 au 21 octobre à la Fête de la science et organise, autour du thème de la « Lumière » retenu cette année, des conférences poétiques, des animations, des ateliers scientifiques et des ateliers multimédias, des lectures et un spectacle destiné au grand public dont le public scolaire. Ce programme a été labellisé Parcours scientifique par le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et figure donc en bonne place sur [essonne.fr](http://essonne.fr).

1 600 € de subvention ont été attribués à ces actions pour un budget total de 4 300 €.

## **CRD**

La rentrée des cours s'est effectuée le 14 septembre.

Pour la première fois, les quinze jours de pré-rentrée ont donné lieu à une présence et une participation active de l'équipe enseignante, au contact de l'administration, tant pour la préparation des cours, la mise en œuvre d'un plan de formation ambitieux sur les réformes pédagogiques souhaitées l'année dernière par les élus, et pour la mise en œuvre d'un premier stage hors période de cours, permettant à près

de 40 enfants de participer aux Journées Européennes du Patrimoine, sur le thème des vélos comiques de Gervaise.

En l'état présent des réinscriptions et des inscriptions nouvelles, 1050 élèves ont démarré leur scolarité musique ou danse.

## DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE

**Le Contrat de Ville du Val d'Yerres a été signé à Quincy-sous-Sénart le 6 juillet 2015** en présence des 6 Maires, du Préfet de l'Essonne et des différents signataires (17 d'entre eux ont participé à la cérémonie parmi lesquels la Région, les 3 bailleurs, la Chambre de commerce, Pôle Emploi, la STRAV, l'ARS...). 7 sur 10 en Essonne.

Les Conseils Citoyens de Brunoy et de Quincy-sous-Sénart sont les deux premiers du département à avoir fait l'objet d'un arrêté Préfectoral sur la période estivale.

En Essonne, c'est 7 contrats de ville sur 10 qui sont signés à ce jour. On ne dénombre pour l'instant que 3 Conseils Citoyens sur le département, dont 2 sur le Val d'Yerres et un à Savigny-sur-Orge.

Il convient maintenant de poursuivre cette dynamique par la finalisation dans les prochaines semaines d'un protocole de préfiguration dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de renouvellement Urbain), par la déclinaison d'un plan d'actions du contrat de ville avec réalisation de fiches actions et par l'élaboration d'une nouvelle programmation politique de la ville pour 2016.

Lors d'une rencontre organisée par la Préfecture mercredi 16 sept dernier avec les élus, les financeurs ont précisé que **la programmation 2016 est désormais définie en fonction des engagements actés dans chaque contrat de ville** et dans les fiches actions annexées à ce contrat. **Il n'y aura donc plus d'appel à projets politique de la ville sur les territoires concernant l'ACSE, le Conseil Départemental et la CAF.** La programmation des subventions fera l'objet d'un travail spécifique entre chefs de projet et financeurs. (1) Des temps d'information seront organisés dans les prochaines semaines pour informer les associations locales de ces nouvelles procédures.

## RESSOURCES HUMAINES

### **Sorties :**

-Jean-Yves CHEVALLIER, chargé de mission contractuel recruté le 8 décembre 2014 pour participer à l'élaboration du contrat de ville, a mis fin à sa collaboration avec le Val d'Yerres le 23 août dernier pour rejoindre les services de la ville de Limoges.

-Yvon LERAY, conseiller d'insertion professionnelle et référent technique de l'antenne Val d'Yerres Emploi d'Épinay-sous-Sénart, est placé en détachement auprès du Ministère de la Justice du 31 août 2015 au 31 août 2017 suite à sa réussite au concours de conseiller d'insertion et de probation pénitentiaire.

- Nathalie MULLER, responsable des bibliothèques de QUINCY et de BOUSSY, est placée à sa demande en disponibilité pour raisons familiales à partir de cette rentrée 2015.

-Anne POCHARD, assistante de conservation en charge du multimédia à la médiathèque de CROSNE, est placée en disponibilité pour convenances personnelles depuis le mois de mai dernier, pour poursuivre sa carrière professionnelle à l'étranger.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/06/2015 (article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT HT
2015/56	18/05/2015	Convention de mise à disposition d'une benne pour l'évacuation des déchets, conclue avec le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts	6 387,00 € par an maxi
2015/57	19/05/2015	Contrat d'hébergement n° CLH20150101-10723/00 du logiciel GIDem installé au sein du service Val d'Yerres Emploi, conclu avec la société IMPLICIT	1 145,16 € par an
2015/58	19/05/2015	Contrat de maintenance n° CL20150101-10723/00 du logiciel GIDem installé au sein du service Val d'Yerres Emploi, conclu avec la société IMPLICIT	1 794,82 € par an
2015/59	19/05/2015	Contrat d'entretien des murs végétalisés du Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclu avec la société LES JARDINS DE GALLY	9 783,33 € par an
2015/60	20/05/2015	Convention pour la mise en place d'ateliers au sein de la bibliothèque Jules Verne d'Epinay-sous-Sénart à l'occasion de la Fête de la science 2015, conclue avec l'Association des Petits Débrouillards Ile-de-France (APDIDF)	1 824,00 €
2015/61	02/06/2015	Avenant au contrat d'abonnement « Boîte Postale Flexigo » pour le siège de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, conclu avec LA POSTE	69,00 €
2015/62	02/06/2015	Contrat n° 92015GM0260 concernant le pompage, le nettoyage et l'entretien électromécanique de deux fosses de relevage au Théâtre de la Vallée de l'Yerres à Brunoy, conclu avec la société SANITRA SERVICES	1 563,18 € par an
2015/63	03/06/2015	Contrat de réexpédition temporaire du courrier de la bibliothèque communautaire de Brunoy à la « Boîte Postale Flexigo » du siège de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, conclu avec LA POSTE	76,00 €
2015/64	04/06/2015	Avenant au contrat d'abonnement « Boîte Postale Flexigo » n° PRO 91018075 pour la pépinière et l'hôtel d'entreprises situés à Quincy-Sous-Sénart, conclu avec LA POSTE	267,00 € par an
2015/65	24/06/2015	Avenant n° 2 au marché relatif à la fourniture de carburants et l'accès à certains services annexes au moyen de cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, conclu avec TOTAL MARKETING FRANCE (TMF).	***
2015/66	26/06/2015	Marchés relatifs à l'aménagement Paysager du Parc de Crosne, conclus avec la société PINSON PAYSAGE.	199 508,31 €
2015/67	30/06/2015	Convention de mise à disposition du domaine public pour la mise en place d'automates de ventes de produits alimentaires, passée avec la société SELECTA	redevance annuelle de 13% du chiffre d'affaire HT (à titre de recette)
2015/68	02/07/2015	troisième marché subséquent de l'accord-cadre A09/2014 relatif à l'achat de PC, d'écrans et de logiciels, conclu avec la société P2M INGENIERIE	16 646,00 €
2015/69 DECISION ANULEE	02/07/2015	Signature de la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises situé à Quincy sous Sénart avec la société NENO COMPAGNIE	***
2015/70A	06/07/2015	Convention déterminant les conditions générales d'utilisation de la piscine communautaire de Brunoy par le Lycée Talma	1 200 € (à titre de recettes)
2015/71	07/07/2015	Signature du contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy Sous-Sénart avec la société 2V SERVICES	298,89 €/mois (à titre de recettes)
2015/72	07/07/2015	Contrat de maintenance du système de sécurité incendie du Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclu avec la société DEF (Détection Electronique Française)	11 370,00 € par an
2015/73	08/07/2015	Annulation de la décision n° 2015/69 relative à la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises situé à Quincy-Sous-Sénart, conclue avec la société NENO COMPAGNIE	***
2015/74	09/07/2015	Convention pour la réalisation d'ateliers et d'un spectacle dans les bibliothèques d'Epinay-sous-Sénart, de Crosne et de Quincy-sous-Sénart, conclue avec l'Association Les Atomes Crochus	1549,10 €

2015/75	13/07/2015	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R + 3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société LUTILOU E.V	30,00 € par mois (à titre de recettes)
2015/76	13/07/2015	Contrat de maintenance des matériels et logiciels et d'assistance téléphonique relatif au système de gestion de billetterie informatisée de la piscine intercommunale de Brunoy, conclu avec la société OEM Terminals & Smart Objects	1 469,97 € par an (maintenance matériels-logiciels) 1 480,55 € par an (Assistance téléphonique)
2015/77	15/07/2015	Convention entre le CIDFF de l'Essonne et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, relative aux permanences d'informations juridiques	16 074,00€ (pour l'année 2015)
2015/78	16/07/2015	Modification de la décision n° 2015/57 relative au contrat d'hébergement n° CLH20150101 10723/00 du logiciel GIDem installé au sein du service Val d'Yerres Emploi, conclu avec la société IMPLICIT	954,30 € par an
2015/79	17/07/2015	Marché de maintenance et d'exploitation des installations thermiques avec prestations relatives à la légionellose, conclu avec la société IDEX ENERGIES SAS.	32 755,50€
2015/80	16/07/2015	Convention d'occupation temporaire de locaux de la ville de Brunoy pour les activités de la bibliothèque de Brunoy	mise à disposition à titre gratuit consommations eau, gaz, électricité, chauffage refacturées au prorata de la surface occupée
2015/81	23/07/2015	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R + 3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société EISI CONSULTING	30,00 € par mois (à titre de recettes)
2015/82	27/07/2015	Convention de partenariat pour l'aide au projet « La lumière » entre le Département de l'Essonne et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	1600 € (à titre de subvention)
2015/83	28/07/2015	Avenant n°2 à la convention tripartite déterminant les conditions générales d'utilisation d'équipement sportif communautaire du Val d'Yerres, avec le collège PASTEUR de Brunoy	2 755,20 € (à titre de recettes pour l'année 2014/2015)
2015/84	31/07/2015	Avenant n°1 au marché relatif à l'impression du « Val d'Yerres Magazine », du Rapport d'activité, du guide « Val d'Yerres Bus » et de la brochure « Droit pour tous », conclu avec l'entreprise DESBOUIS GRESIL : prolongation du contrat du 1 <sup>er</sup> août 2015 au 31 décembre 2015.	15 000 € (montant estimé)
2015/85	20/08/2015	Contrat de cession d'un véhicule Renault Kangoo immatriculé AN-893-VC, conclu avec la société SAVY CONCESSIONNAIRE	1500 € (à titre de recettes)
2015/86	20/08/2015	Avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement paysager du parc de Crosne, conclu avec la société PINSON PAYSAGE	7 356,66 €
2015/87	28/08/2015	Convention de prestation de services relative à une mission d'assistance, conclue avec le Cabinet Michel KLOPFER pour l'année 2015	650,00 €/demi-journée 50,00 € par déplacement
2015/88	31/08/2015	Avenant n°3 au marché relatif à l'achat de fourniture de carburants et l'accès à certains services annexes au moyen de cartes accréditives pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, conclu avec la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING : prolongation du contrat du 9 novembre 2015 au 8 janvier 2016.	4 183,33 € (montant estimé)

## **1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DÉMISSIONNAIRE.**

Le point a été retiré.

## **2. INSTALLATION D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DÉMISSIONNAIRE.**

Par courrier adressé à Monsieur le Président du Val d'Yerres en date du 25 juin 2015, Madame Khadidja SEDDIKI a fait part de sa démission de son poste de Conseiller Communautaire.

Conformément aux dispositions de l'Article L.273-10 du Code électoral, Madame Sophie MIANNE est appelée à la remplacer en qualité de Conseiller Communautaire.

Décision prise à l'unanimité, de procéder à l'installation de Madame Sophie MIANNE.

**3. DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MEMBRE DE LA COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE, DE L'EMPLOI ET TRANSPORTS, EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DEMISSIONNAIRE**

Décision prise à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions : Chloé DELCROIX, André CANAS, Dominique BRUGUERA) de désigner Monsieur Patrick BERNARD en tant que membre de ladite commission et ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination.

**3 BIS DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MEMBRE DE LA COMMISSION SPORTS, TOURISME ET PROMOTION DU TERRITOIRE EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DEMISSIONNAIRE**

Décision prise à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions : Chloé DELCROIX, André CANAS, Dominique BRUGUERA) de désigner Monsieur Patrick BERNARD en tant que membre de ladite commission et ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination.

**4. DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DE LA COMMUNAUTÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LA VALLÉE**

Décision prise à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions : Chloé DELCROIX, André CANAS, Dominique BRUGUERA) de désigner Monsieur Philippe WELSCH en tant que représentant du Val d'Yerres au sein du conseil d'administration du collège La Vallée et de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination.

**4 BIS DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DE LA COMMUNAUTÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE MAURICE ELIOT**

Décision prise à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions : Chloé DELCROIX, André CANAS, Dominique BRUGUERA) de désigner Madame Dominique MONGE-MANTAL en tant que représentante du Val d'Yerres au sein du conseil d'administration du lycée Maurice Eliot et de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination.

**5 DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DE LA COMMUNAUTÉ AU SEIN DE LA MISSION LOCALE.**

Décision prise à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions : Chloé DELCROIX, André CANAS, Dominique BRUGUERA) de désigner Monsieur Philippe WELSCH en tant que représentant du Val d'Yerres au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission Locale et de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination.

6 **AVIS SUR L'ARRÊTÉ DE PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITÉ RÉSULTANT DE LA FUSION ENTRE LE VAL D'YERRES ET LE VAL DE SEINE**

Un projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale portant sur les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines a été élaboré par le représentant de l'Etat dans la région d'Ile-de-France, sur proposition des représentants de l'Etat dans ces départements, puis a été présenté le 28 août 2014 aux membres de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale.

Pour notre territoire, il proposait une fusion des Communautés des Portes de l'Essonne (Savigny-Sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Juvisy-sur-Orge et Athis-Mons), de Sénart Val de Seine (Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine) et du Val d'Yerres, ainsi que l'ajout de Viry-Châtillon et de Varennes-Jarcy, soit un ensemble de 16 communes regroupant 309 183 habitants.

Le conseil communautaire et les conseils municipaux du Val d'Yerres ont donné leur avis dans les 3 mois qui ont suivi cette transmission conformément à la législation.

C'est une motion d'une teneur identique qui a été adoptée par l'ensemble des assemblées délibérantes. D'une part, le refus de la proposition de l'Etat y était exprimé clairement pour deux raisons principales : elle niait les bassins de vie existants et ne permettait pas de porter un projet de territoire. D'autre part, ce texte commun mettait en avant le souhait du Val d'Yerres et de ses communes de créer une communauté d'agglomération sur la rive droite de la Seine, avec les communes membres de la communauté d'agglomération Sénart Val de seine et Varennes Jarcy.

L'ensemble des avis ont été transmis à la Commission Régionale de la Coopération Intercommunale.

La proposition de modification du projet de schéma, a été adoptée par la Commission Régionale de la Coopération Intercommunale à une large majorité lors de sa séance du 12 février 2015.

Par arrêté du 4 mars 2015, le Préfet de la Région d'Ile-de-France a adopté le SRCI prévoyant la fusion de notre communauté avec celle de Sénart Val de Seine et la Commune de Varennes-Jarcy.

Le Préfet de Département a ensuite proposé un projet de périmètre ne faisant pas figurer la Commune de Varennes-Jarcy dans le périmètre du futur EPCI conformément au souhait de la commune de Varennes-Jarcy de rejoindre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Le 15 juillet dernier, la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI) a émis un avis favorable audit projet de périmètre du préfet de l'Essonne.

L'arrêté de projet de périmètre regroupant les territoires de Sénart Val de Seine et du Val d'Yerres a été notifié aux deux communautés et aux neuf communes concernées. Réceptionné le 25 août 2015 par le Val d'Yerres, la Communauté dispose d'un délai d'un mois à compter de cette date pour rendre son avis.

Pour que le Préfet puisse prendre l'arrêté de fusion, il doit y avoir accord exprimé par la ½ au moins des conseils municipaux représentant la ½ au moins

de la population totale (les conseils communautaires ne donnant qu'un avis simple).

Si cette majorité n'est pas atteinte, la CRCI sera de nouveau consultée et devra, sous un mois, rendre un avis et faire d'éventuelles propositions de modifications.

La création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre doit être prononcée par arrêté du Préfet de département avant le 1er janvier 2016.

Décision prise à la majorité absolue des suffrages exprimés (contre : Chloé DELCROIX, André CANAS) de se prononcer en faveur de l'arrêté de périmètre du Préfet de Département n°2015-PREF.DRCL/612 du 21 août 2015 qui propose la fusion des Communautés d'Agglomération Sénart Val de Seine et Val d'Yerres

#### **7 RÉALISATION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) : AUTORISATION AU PRÉSIDENT DE DÉPOSER LE DOSSIER**

L'ordonnance du 26 septembre 2014 oblige les propriétaires d'établissements recevant du public, ou d'installations ouvertes au public, qui ne répondent pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité, à élaborer un agenda d'accessibilité qui devra être programmé avant le 27 septembre 2015.

Décision prise à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à déposer, au nom de la Communauté, la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) et à signer tous les documents y afférents.

#### **8 CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE BRUNOY, EPINAY-SOUS-SÉNART, YERRES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'YERRES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU. AUTORISATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT D'APPROUVER LES TERMES DE LADITE CONVENTION ET DE LA SIGNER, AINSI QUE TOUS LES DOCUMENTS Y AFFÉRENTS**

Le Conseil Communautaire, en date du 30 mars 2015, a approuvé le principe du groupement de commandes, relatif à l'approvisionnement en carburants par cartes magnétiques accréditives et services associés, ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre ses membres (communes de Brunoy, Crosne, Epinay-Sous-Sénart, Yerres et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres).

La consultation donnera lieu à un marché à bons de commande, sans montant minimum, ni montant maximum.

Le marché sera décomposé en 2 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : Approvisionnement en carburant pour les communes de Crosne, Yerres et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres.

Lot n° 2 : Approvisionnement en carburant pour les communes de Brunoy et Epinay-sous-Sénart.

Les marchés sont conclus pour une durée maximum d'un an à compter de la notification et ils sont reconductibles tacitement 3 fois pour une durée d'un an sans que la durée maximale n'excède 4 ans.

Décision prise à l'unanimité d'autoriser le Président à passer les marchés publics correspondants avec les titulaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

**9 BIBLIOTHÈQUE DE BRUNOY : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

Lors de sa séance du 17 juin 2015, le Conseil Régional a accordé au Val d'Yerres une subvention d'un montant de 590 000€ correspondant à sa demande.

Décision prise à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la Convention d'aide financière portant sur les travaux de rénovation de la bibliothèque de Brunoy avec la Région Ile-de-France.

**10 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS : PISCINE PIERRE DE COUBERTIN ET PISCINE DES SENARTS**

La société Vert-Marine exploite dans le cadre d'une DSP la piscine Pierre de Coubertin à Yerres et la piscine des Sénarts à Boussy-Saint-Antoine jusqu'au 31 décembre 2017.

Décision prise à l'unanimité, de prendre acte du rapport annuel.

**11 MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE : DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2015**

Par courrier en date du 3 juillet 2015, la préfecture de l'Essonne a informé la Commune d'Epinay-sous-Sénart de son éligibilité à la dotation politique de la ville 2015 (DPV).

Il est convenu avec la Commune que les crédits relatifs à cette dotation soient fléchés sur l'opération de la Maison des Arts et de la Culture. En effet, le projet réunit les trois critères nécessaires pour faire l'objet d'une subvention au titre de la DPV.

Le coût des travaux (bâtiment et aménagements extérieurs) a été estimé à 6 576 000 € HT (plan de financement ci-joint).

Décision prise à l'unanimité, d'autoriser le président à demander la dotation politique de la ville 2015 auprès de l'Etat à hauteur de 300 000€, à signer la Convention attributive de subvention et tout document s'y rapportant.

**12 CONVENTION D'INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAUTAIRE D'UNE BORNE INCENDIE SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'AFUL LE CLOS DE LA HIBOUTIERE À BOUSSY-SAINT-ANTOINE.**

Décision prise à l'unanimité, d'approuver la convention valant incorporation d'un poteau incendie dans le domaine public communautaire et l'institution d'un droit de passage au profit du Val d'Yerres et d'autoriser le Président à la signer.

**13 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Décision prise à l'unanimité, d'approuver les modifications du tableau des effectifs telles que proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11.